



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>8410</b>	De <b>M. Pieyre-Alexandre Anglade</b> ( Renaissance - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition numérique et télécommunications		<b>Ministère attributaire</b> > Numérique
<b>Rubrique</b> > Français de l'étranger	<b>Tête d'analyse</b> > Accès Identité numérique La Poste aux Français de l'étranger (adresse postale)	<b>Analyse</b> > Accès Identité numérique La Poste aux Français de l'étranger (adresse postale).
Question publiée au JO le : <b>30/05/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>10/10/2023</b> page : <b>9047</b> Date de changement d'attribution : <b>21/07/2023</b>		

### Texte de la question

M. Pieyre-Alexandre Anglade attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de la transition numérique et des télécommunications, sur l'accessibilité de France Connect par les Français établis hors de France. Un grand nombre d'entre eux ne disposent pas de compte auprès des principales administrations françaises (*impots.gouv.fr*, *ameli.fr*, etc.). Afin de pouvoir utiliser France Connect, ils doivent se créer au préalable un compte auprès de l'Identité numérique La Poste. Longtemps inaccessible aux personnes ne disposant pas de numéro de téléphone français, l'Identité numérique a évolué il y a deux ans pour accepter également les indicatifs téléphoniques non français. Cette amélioration très appréciée semble cependant être quelque peu inachevée puisque dans le processus de création de compte, La Poste exige de fournir une adresse postale française. Il souhaiterait savoir si cette exigence d'adresse en France est véritablement nécessaire et si des instructions peuvent être adressées à La Poste afin de permettre l'ajout d'adresse postale à l'étranger.

### Texte de la réponse

Monsieur le Député, FranceConnect est un portail qui permet de simplifier et sécuriser l'accès des utilisateurs aux services publics ainsi qu'à certains services essentiels de la sphère privée. C'est un point d'entrée simple et sécurisé que plus de 42 millions de citoyens utilisent pour se connecter à leurs services en ligne avec l'identifiant de leur choix. FranceConnect a été lancé en 2016 pour simplifier les connexions des Français pour leurs services en ligne en réutilisant des identifiants mot de passe déjà créés sans avoir à recréer une multitude de comptes. Le développement d'un écosystème diversifié de fournisseurs d'identités est un facteur critique de la réussite de FranceConnect, notamment pour les citoyens français résidant à l'étranger. Les usagers doivent pouvoir bénéficier d'une multiplicité d'identifiants, fédérés au sein de FranceConnect, afin d'accéder le plus simplement possible à leurs démarches administratives. L'application YRIS permet de se connecter gratuitement via FranceConnect à des Français basés à l'étranger. Il leur faudra se créer cette identité sur le lien suivant <https://www.yris.eu/fr>. Les Français établis à l'étranger peuvent ainsi accéder et se connecter via FranceConnect depuis l'ensemble des pays du monde, en complément de l'identité numérique La Poste.